

Conseil Communautaire du 30 mai 2005

L'an deux mille cinq, le lundi trente mai, à vingt heures trente, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Lisieux Pays d'Auge se sont réunis, en Salle Canada au Parc des Expositions de Lisieux sur convocation de Monsieur Bernard AUBRIL, Président, en date du 23 mai 2005, affichée au siège de la Communauté de Communes à compter du même jour.

Membres en exercice : 61

Présents : B. AUBRIL, D. MAUDUIT, G. ELIE, M. BLIN; JC. POIRIER, M. PIQUOT, F. SURIRAY, G. PIEL, A. GUICHARD (délégué suppléant de C. LEROUX), G. BEAUDOUIN, G. GRISON, M. DZIERWA, A. MIGNOT, M. CUDORGE, D. de RUSSÉ, JL. PARE, M. OURSEL, J. GREFFET, P. CORDIER, B. HAMELIN, A. GILLES (délégué suppléant de L. DURAND), P. BAEYAERT, L. TORTEVOIS (délégué suppléant de M. GONZALEZ), A. BATAILLE, J. HERFORT, G. GRIEU, A. LELANDAIS, D. LESIEUR, H. CAUCHOIS, C. MALHERBE, R. GUERALT, P. VACHER, B. TURPIN, JP. GOSSELIN, JP. GALLET, D. de la CROUÉE, G. GODEREAUX, P. MERCIER, D. PELLERIN, C. DOYERE, M. BOISGONTIER, B. GONDOUIN, C. DECOURTY, M. DESCRETTES, P. ROUMIER (délégué suppléant de L. CAFFIAUX), B. BROISIN-DOUTAZ, F. LANGLET, J. D'HALLUIN, JC. GRAVEZ, E. LEHERICY, D. de FACCIO, C. AUZOUX, Y. BAUDOUIN, JP SOULBIEU, P. HIEAUX.

Excusés : D. DESHAYES, JL. GONTIER, C. HOMMET, AM. SEGUIN.

Assistaient également : M. BOUISSIERE, C. PREVEL, Y. VAREE.

M. AUBRIL demande aux membres du Conseil Communautaire d'effectuer une minute de silence suite au décès de l'un des Conseillers Municipaux de l'une des communes membres de la Communauté de Communes Lisieux Pays d'Auge.

M. AUBRIL accueille ensuite les membres du Conseil Communautaire, procède à l'appel et prononce quelques mots d'introduction.

M. CAUCHOIS est désigné secrétaire de séance.

Validation du compte rendu du Conseil Communautaire du 25 avril 2005

Le compte rendu est adopté.

Recrutement d'un agent non titulaire sur un emploi permanent

Rapporteur : Dominique de FACCIO

Mme de FACCIO présente le dossier.

Il n'y a pas de question.

Mme de FACCIO donne lecture de la délibération qui est approuvée à l'unanimité.

Création d'un Bâtiment Industriel – Approbation du plan de financement – Demandes de subventions

Rapporteur : Marcel BLIN

M. AUBRIL explique que le bâtiment en question ne sera pas destiné à l'entreprise CASTRES et donne ensuite la parole à M. BLIN.

M. BLIN précise la définition d'un bâtiment relais et présente le plan de financement.

Il n'y a pas de question, M. BLIN procède à la lecture de la délibération qui est approuvée à l'unanimité.

Zone d'Activité du Rondel – Travaux de viabilisation – Demande de subventions

Rapporteur : Marcel BLIN

M. BLIN présente les travaux de viabilisation prévus sur la Zone d'Activité du Rondel ainsi que le plan de financement.

Il n'y a pas de question, M. BLIN procède à la lecture de la délibération qui est approuvée à l'unanimité.

Zone d'Activité de la Vallée (Saint Martin de la Lieue) – Cession d'un Bâtiment Industriel au profit de la Société MMG Desdevise

Rapporteur : Daniel LESIEUR

M. LESIEUR présente le dossier et l'estimation effectuée pour fixer le prix de vente proposé.

Il n'y a pas de question.

M. LESIEUR procède à la lecture de la délibération qui est adoptée à l'unanimité.

Zone d'Activité de la Galoterie – Cession d'un terrain de 480 m2 au profit de la Société JVS Evolution

Rapporteur : Fabert LANGLET

M. LANGLET présente le dossier de cession d'un terrain sur la Zone d'Activité de la Galoterie.

Il n'y a pas de question.

M. LANGLET procède à la lecture de la délibération qui est adoptée à l'unanimité.

Zone d'Activité des Longs Clos – Cession d'un terrain de 3 380 m2 au profit de la Société Coutances Distribution

Rapporteur : Philippe HIEAUX

M. HIEAUX présente le dossier et explique que cette délibération avait été proposée à un précédent Conseil Communautaire. L'entreprise souhaite acquérir une surface de terrain supérieure.

Il n'y a pas de question.

M. HIEAUX procède à la lecture de la délibération qui est adoptée à l'unanimité.

Parc des Expositions – Modification de la clause de résiliation du contrat de location du Parc des Expositions

Rapporteur : Jean GREFFET

M. GREFFET présente les propositions de modification du règlement du contrat de location du Parc des Expositions.

Il n'y a pas de question.

M. GREFFET procède à la lecture de la délibération qui est adoptée à l'unanimité.

Taxe d'enlèvement des ordures ménagères 2005

Rapporteur : Didier MAUDUIT

M. MAUDUIT présente la délibération proposée au Conseil Communautaire pour voter les taux de TEOM 2005 pour les communes de la Communauté de Communes Lisieux Pays d'Auge.

M. PIQUOT s'interroge sur les pourcentages appliqués et sur leur mode de calcul.

M. MAUDUIT explique les modes de calcul tel qu'ils ont été présentés par le SIDMA Cœur Pays d'Auge.

M. ELIE explique que les bases d'imposition sont très différentes les unes des autres.
M. PIQUOT souhaite savoir comment les coefficients sont calculés par le SIDMA Cœur Pays d'Auge ?
M. MAUDUIT explique que ce sont les bases de calcul du SIDMA.
M. PIQUOT s'étonne des chiffres qu'ils trouvent très différents d'une commune à l'autre.
M. MAUDUIT ne peut pas expliquer davantage les chiffres proposés.
M. PIQUOT se demande comment délibérer sur des chiffres qui ne sont pas clairs.
M. MAUDUIT explique que si aucune délibération n'est prise, les taux de l'année 2004 seront reconduits et que la Communauté de Communes Lisieux Pays d'Auge devra assurer un financement de 200 000 €.
M. DESCRETTES s'étonne aussi des chiffres pour un service rendu qui est presque identique d'une commune à l'autre.
M. HIEAUX explique que les bases étant différentes, les taux ne peuvent être que différents d'une commune à l'autre. Il ne faut pas tenir compte des taux mais du produit attendu.
M. AUBRIL insiste sur l'importance de voter les taux pour ne pas pénaliser la Communauté de Communes.
M. MERCIER explique que pour 65 communes le coût de revient par habitant est inférieur à 55 € par et que pour la Ville de Lisieux il est de 91 € par habitant.
M. MAUDUIT explique que la Ville de Lisieux a trois tournées, ce qui explique cette différence.
M. GREFFET estime que ce n'est pas la première année que ces problèmes se posent et qu'il est nécessaire de demander des formules claires et transparentes. Un expert pourrait être employé afin de mener une étude.
M. AUBRIL estime que les études ont tendance à être coûteuse sans pour autant apporter de nouveaux éléments de réflexion. Le diagnostic n'aboutit pas forcément à des résultats concluants.
M. SOULBIEU rappelle qu'il y a deux ans il avait proposé qu'un cabinet soit choisi par le Syndicat et payé par la Ville de Lisieux mais que cette proposition avait été refusée ce qui a entraîné les procédures en cours.
M. GREFFET est tout à fait d'accord avec M. SOULBIEU. Le SIDMA n'est pas unique en France, d'autres doivent avoir les mêmes problèmes.
M. LELANDAIS pense que le tableau est relativement correct pour l'année 2005 et qu'il est le fruit du travail mené au sein du Bureau du SIDMA contrairement à 2004.
M. GUERALT résume la situation, comme l'a précisé M. HIEAUX les bases sont différentes d'une commune à l'autre. Il faut donc comparer le produit attendu. Il est possible de comparer au nombre par habitant et en fonction du nombre de tournée. Ce dossier reste toutefois très difficile.
M. LEHERICY explique que cette année le travail peut paraître confus mais que pour la première fois les chiffres ont été travaillés et qu'il y a consensus au Bureau du SIDMA. L'année 2005 est la dernière année avant le passage à la redevance spéciale, c'est une année de transition, les questions ne se poseront plus l'année prochaine.
M. PIQUOT répond aux propos de M. GUERALT. Il insiste en expliquant que le Conseil Communautaire est mis devant le fait accompli.
M. AUBRIL conclut en expliquant que le dossier est complexe et nécessite un travail important au sein du Bureau du SIDMA. Il souhaite que ce débat se clarifie rapidement.

M. MAUDUIT donne lecture de la délibération et du tableau de la TEOM 2005.

La délibération est approuvée avec 7 abstentions : M. CORDIER, M. GREFFET, M. SURIRAY, M. PIQUOT, M. BATAILLE, M. HERFORT, M. MERCIER.

Le Conseil Communautaire est terminé.

* * *
* *
*

M. AUBRIL donne quelques informations sur la Saint Fiacre, la rencontre avec les Entreprises, le séminaire de rentrée et la Fête de la Musique.

La séance est levée à 21 h 45.